

22 AOÛT 2025

PORTANT

DECISION N°015/D/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/MINRESI/CIPM/2025 DU 19 JUIN 2025 POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (PHASE II).

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Vu La Constitution ;
 Vu La Loi N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu La Loi 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance ;
 Vu La Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
 Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu La Circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°004/AONR/MINRESI/CIPM/2025 du 19 juin 2025 ;
 Vu La Lettre n°073/MINRESI/CIPM/SEC du 20 aout 2025 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – La Société PLANET INTEGRATED CONSULTANTS (PIC) SARL, BP : 8982 Yaoundé est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offre susmentionnée pour un montant de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (24 999 998) francs CFA TTC, et un délai d'exécution de trois (03) mois.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 22 AOÛT 2025

AMPLIATIONS
 -MINMAP
 -ARMP
 - PRESIDENT CIPM
 -INTERESSE
 -AFFICHAGE
 -CHRONO/ARCHIVE